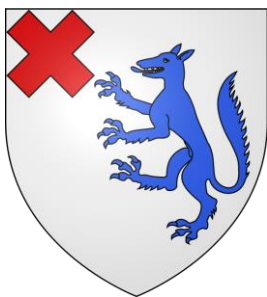
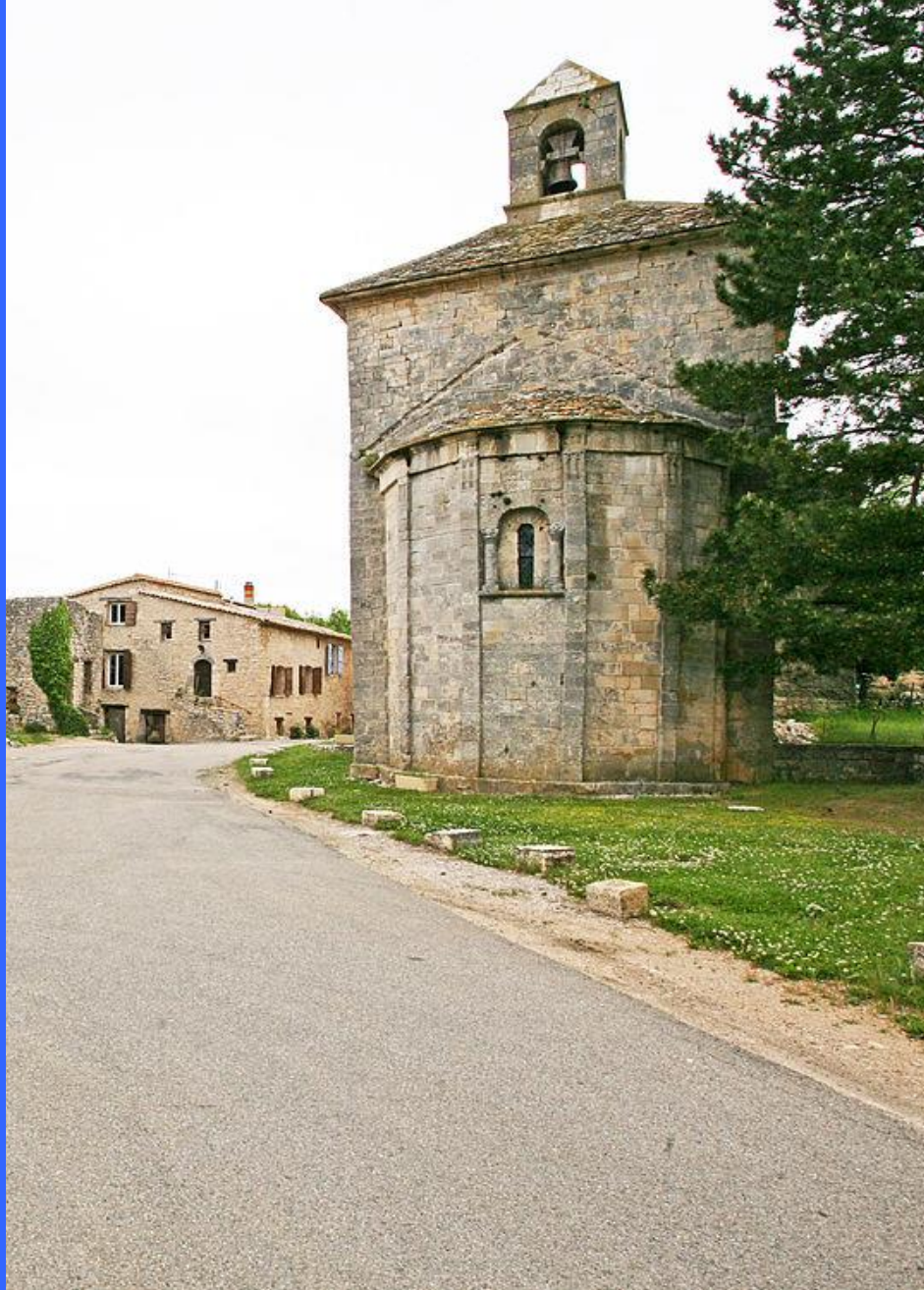


# SAINT-TRINIT

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



**SOLiHA** HABITAT  
ET TERRITOIRES 84  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

PIECE N° 2

## Plan Local d'Urbanisme

### *PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)*

Conçu par	COMMUNE
Dressé par	SOLiHA 84
P.MARBAT	Directeur
JB.PORHEL	Responsable pôle urbanisme
A.BARBIEUX	Chargé d'études urbanisme

09/03/2021

# SOMMAIRE

<b>Préambule : .....</b>	<b>2</b>
<b>Orientations générales : .....</b>	<b>5</b>
<b>Schéma de synthèse : .....</b>	<b>8</b>



# PREAMBULE

## 1. RAPPEL REGLEMENTAIRE

Le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est le document clé du PLU. Il présente sous une forme simple et synthétique le projet du territoire retenu par la commune et ce sur une dizaine d'années.

Son contenu est régi par le code de l'urbanisme qui en définit le contenu et les attendus :

- Code de l'Urbanisme - Définition et contenu du Projet d'aménagement Durables - Article L151-5, créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 – art.

*Le projet d'aménagement et de développement durables définit :*

*1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;*

*2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.*

*Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.*

*Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.*

## 2. SAINT-TRINIT AUJOURD'HUI

Saint-Trinit est une petite commune rurale située à l'Est du département de Vaucluse, sur le plateau de l'Albion qui domine le Pays de Sault. Elle appartient à la communauté de communes Ventoux Sud, intégrée au SCOT de l'Arc Comtat Ventoux.

Structuré autour d'un noyau villageois médiéval préservé, limité au nord par l'église de la Sainte-Trinité (classée Monument historique), le territoire communal de Saint-Trinit se compose d'espaces agricoles et naturels qui façonnent ses paysages. L'agriculture, qui occupe une place centrale dans la commune, est essentiellement marquée par la production de lavande, et de lavandin, ainsi que de céréales. Les secteurs boisés, quant à eux, s'inscrivent dans un continuum « vert » à l'échelle du plateau de l'Albion.

Avec 125 habitants en 2014, la commune est marquée par un solde naturel déficitaire et un vieillissement de sa population. La part des 60-74 ans est en effet la plus représentée avec 31 %. La population a toutefois augmenté ces dernières décennies. Cette hausse du nombre d'habitants s'est notamment traduite par le développement d'un habitat pavillonnaire en périphérie du noyau villageois.

Par ailleurs, la commune est incluse dans la zone de montagne et des massifs définis dans le titre I (dispositions générales) de la loi n°85.30 du 9 janvier 1985, complétée en décembre 2016 par la loi Montagne II relative à la modernisation, le développement et la protection des territoires de montagne.

Plusieurs **enjeux** sont ainsi liés au développement de la commune de Saint-Trinit :

- Une vitalité en péril :
  - o une croissance démographique relativement faible, couplée à un vieillissement de la population ;
  - o l'absence de zone d'activités pouvant contribuer à l'attractivité de la commune.
- La qualité paysagère du noyau villageois ;
- L'agriculture comme élément économique et paysager structurant ;
- Des espaces naturels importants et riches en biodiversité intégrés à la ZNIEFF de type I du plateau d'Albion, ainsi qu'à la zone de coopération de la réserve de biosphère du Mont Ventoux.

### 3. SAINT-TRINIT DEMAIN

En 2014 (dernier recensement Insee), la commune comptait 125 habitants. Ce nombre est estimé à 130 habitants aujourd'hui, en 2018. Afin de soutenir la croissance démographique, la municipalité souhaite ainsi accueillir une vingtaine de nouveaux habitants dans les 15 prochaines années.

Cette hausse de la population correspond à un besoin de 10 à 15 logements supplémentaires sur la commune. Ainsi, en réalisant en moyenne 20 logements par hectare (fixé comme objectif de modération de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain), environ 7500 m<sup>2</sup> de foncier nu seront nécessaires pour permettre l'accueil de cette nouvelle population.

A noter qu'au début de cette année 2018, une étude a été menée sur les logements vacants existants dans la commune. Celle-ci révèle la présence de 11 logements vacants sur le territoire communal, c'est 6 de moins qu'en 2014. Leur part dans le parc de logements total ne représente plus que 8.6 % – contre 13.9 % en 2014.

Cet objectif fixé concernant la croissance démographique fait en partie écho au projet de création d'une zone d'activités de 0.8 ha à vocation artisanale sur la commune de Saint-Trinit, qui devrait participer à son attractivité. Ce projet est porté par la CC Ventoux Sud qui a d'ailleurs sollicité la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse en vue d'accompagner la commune dans ce processus.

La création d'une zone d'activités à Saint-Trinit semble pertinente au regard de sa position stratégique sur le territoire, au centre du plateau de Sault, et de la forte demande en cours concernant l'implantation ou la relocalisation d'activités qui se heurte à un manque de foncier mobilisable sur le plateau de Sault.

Ainsi, l'**objectif** de développement de la commune de Saint-Trinit présente une double dimension :

- favoriser la vitalité de la commune, notamment par un rééquilibrage du profil démographique et l'accueil de nouveaux artisans déjà implantés dans la région, dont l'activité rayonne à l'échelle du plateau de Sault.
- Assurer un développement qui intègre la dimension environnementale, notamment paysagère, en vue de préserver et de valoriser l'identité rurale de la commune.

# GRANDES ORIENTATIONS

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune de Saint-Trinit présente 2 grandes orientations :

## I. Favoriser le dynamisme de la commune

- I.1. Soutenir la croissance démographique
- I.2. Maintenir le tissu économique local
- I.3. Soutenir le développement économique

## II. Maintenir la qualité environnementale de la commune

- II.1. Valoriser l'identité rurale de la commune
- II.2. Préserver les espaces agricoles comme éléments paysagers structurants
- II.3. Garantir la bonne prise en compte de l'environnement

## I. Favoriser le dynamisme de la commune

Saint-Trinit est marquée par une croissance démographique faible, ainsi qu'un vieillissement de sa population. Ce non renouvellement des générations impact la vie du petit village qui peine à maintenir son dynamisme socio-économique. Celui-ci possède pourtant certains atouts attractifs, tels qu'un cadre de vie agréable, complété par des aménagements récréatifs (aire de jeux, aire de pique-nique...), ainsi qu'une proximité avec la commune de Sault, distante de 7 km, qui offre tout un panel de petits commerces et services accessibles aux Saint-Trinitais. La municipalité souhaite ainsi favoriser l'installation de nouveaux habitants sur son territoire, notamment des jeunes ménages vivant à l'année dans le village. Pour ce faire, celle-ci compte, d'une part, mettre en place un programme communal de logements adaptés aux besoins des familles ou des jeunes ménages et, d'autre part, soutenir le projet de création d'une zone d'activités qui devrait participer au regain de l'attractivité de la commune.

### I.1. Soutenir la croissance démographique

- Assurer la croissance démographique de la commune en favorisant l'accueil d'environ 20 nouveaux habitants d'ici 15 ans ;
- Réaliser un programme communal de logement comprenant un ensemble d'environ 6 à 8 habitations individuelles groupées, formant une poche urbaine dense en continuité du village ;
- favoriser l'accueil de nouveaux habitants vivant à l'année sur la commune, qui participent à la vie du village ;
- favoriser l'installation de jeunes ménages afin notamment d'enrayer le vieillissement de la population.

### I.2. Maintenir le tissu économique local

- Garantir la capacité d'hébergement touristique par le soutien aux activités notamment de la ferme auberge des Bayles et de la résidence de vacances « Les Claux du Puits » ;
- Maintenir les structures existantes contribuant au dynamisme économique local, en particulier le garage automobile et le café-restaurant-chambre d'hôtes « Le Bistrot » ;
- Assurer le maintien de l'agriculture comme élément économique structurant de la commune ; encourager son développement en tant qu'activité économique productive, créatrice d'emplois permanents.

### I.3. Soutenir le développement économique

- Favoriser l'émergence d'une nouvelle zone d'activités à vocation artisanale, notamment portée par la CC Ventoux Sud ;
- Permettre l'installation d'artisans en partie déjà implantés dans la région, dont l'activité rayonne notamment à l'échelle du plateau de Sault ;
- Accompagner la création de la zone d'activités au sud de la commune en continuité de la zone urbanisée, dans un secteur permettant la bonne intégration paysagère de l'opération du fait de sa position en « contrebas » par rapport au village, derrière les bâtiments de la CUMA.

## II. Maintenir la qualité environnementale de la commune

Saint-Trinit bénéficie d'un environnement de qualité, caractérisé par la juxtaposition d'espaces agricoles et naturels, forestiers, notamment intégrés à la ZNIEFF de type I du plateau d'Albion, ainsi qu'à la zone de coopération de la réserve de biosphère du Mont Ventoux. Cet assortiment forme un ensemble paysager cohérent – du fait notamment de l'homogénéité des types de production sur le territoire communal, marqué principalement par les cultures de la Lavande et des céréales, ainsi que des haies bocagères créant une certaine continuité paysagère et écologique entre les milieux forestiers et agricoles – qui participe à l'identité rurale de la commune. La municipalité souhaite ainsi intégrer cette composante environnementale à sa politique de développement.

### II.1. Valoriser l'identité rurale de la commune

- veiller à la qualité paysagère des entrées de villages, en particulier l'entrée au Sud de la commune (RD 95 venant de Saint-Christol) ;
- veiller à la qualité paysagère du noyau villageois, en conservant notamment les éléments paysagers remarquables, tels que les « clapas » ;
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti, en particulier le site de l'église de la Sainte
- Protéger les zones agricoles ;
- veiller à la pérennisation des types de cultures constituant des éléments paysagers « forts » : la lavande et le lavandin ou encore les céréales ;
- Conserver les formes de bocage, en particulier dans les secteurs boisés où les haies permettent une certaine continuité écologique.

### II.3. Garantir la bonne prise en compte de l'environnement

- maintenir le caractère boisé du territoire communal ;
- Protéger et préserver les éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue :
  - o deux réservoirs de biodiversité appartenant à la trame bleue subsistent sur le territoire communal, associés à deux cours d'eau temporaires :
    - Le premier est situé au nord du village de Saint-Trinit, dans le secteur des Brêtes ;
    - Le second correspond à une partie du ravin de la Greppe.
  - o Les sous trames forestière et agricole, pouvant être rattachées à la trame verte.
- Prendre en compte les risques naturels, en particulier le risque feu de forêt qui dans les zones boisées les plus importantes de la commune constitue un aléa « très fort ».

# Schéma de synthèse du PADD

# Schéma de synthèse du PADD

